



LIBRE-ECHANGE OU PROTECTIONNISME ?

I. Les formes du protectionnisme

2 formes principales :

- Les *barrières tarifaires* (*droits de douane*)
- Les *barrières non tarifaires* :
 - restrictions quantitatives aux échanges (quotas),
 - mesures administratives (normes techniques, sanitaires, etc.),
 - subventions (elles ont comme résultat de modifier les coûts relatifs des entreprises et ainsi les flux du commerce international).

II. Qu'est-ce que le protectionnisme éducatif ?

F. List [1841] souligne les écarts de niveau de développement entre nations et l'impossibilité pour les moins développées de rivaliser avec celles qui ont connu un développement économique plus précoce en respectant les règles du libre-échange.

- Il préconise donc le recours au protectionnisme.

Le protectionnisme proposé par List est **éducateur** car

- Il doit contribuer au développement d'un marché intérieur,
- Il doit permettre à l'économie nationale d'asseoir des bases solides qui lui permettront ensuite de s'ouvrir à l'extérieur et d'affronter la concurrence internationale.
- Il ne se substitue pas à l'activité privée : il se met à son service, l'incite à se développer.

- Il s'agit d'une protection **transitoire**, appelée à disparaître dès que le volume de la production sera assez important pour que les économies d'échelle jouent et dès que l'expérience acquise suffira.

Cet argumentaire est généralement admis et la thèse inspire de manière durable un certain nombre de pays en voie de développement.

III. Un retour du protectionnisme est-il possible ? est-il souhaitable ?

Le protectionnisme est loin d'avoir disparu :

- si les barrières tarifaires ont fortement diminué,
- les barrières tarifaires restent très nombreuses (litiges au sein de l'OMC).
- Par ailleurs, le développement du régionalisme pourrait faire craindre une tendance au recul du multilatéralisme.

L'extension du protectionnisme n'est pas souhaitable et son utilisation est contestée au Nord comme au Sud.

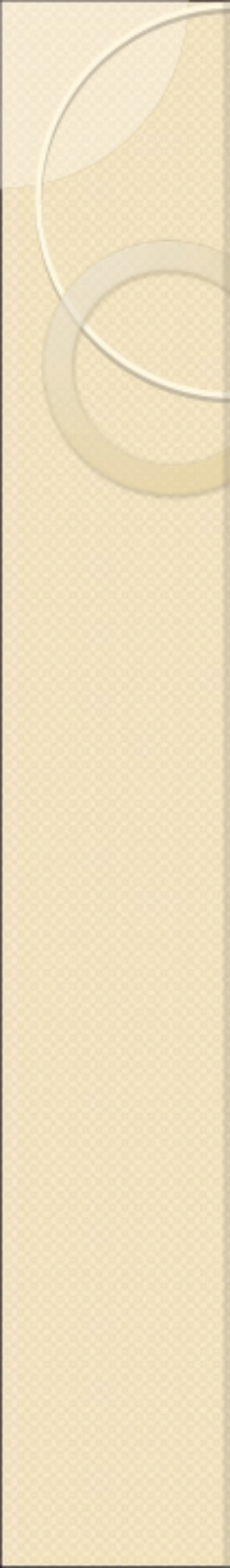
Les barrières non tarifaires du Nord n'ont pas permis d'éviter les suppressions d'emplois

alors qu'elles font obstacle au développement des PED

Un regain de protectionnisme n'a guère de sens dans une économie mondialisée où le capital circule librement à l'échelle planétaire.

Le maintien de la compétitivité des territoires dans une économie mondialisée passe donc par d'autres voies :

- La R&D et l'innovation
- La définition de règles internationales qui tempèrent le libre-échange :
 - autoriser la protection temporaire des industries naissantes ;
 - écarter des mécanismes de marché les activités essentielles au maintien de la justice, de la cohésion sociale, de l'identité culturelle des nations.



Ces règles internationales devraient permettre de rééquilibrer les rapports Nord-Sud : en obtenant des pays riches qu'ils renoncent au protectionnisme déguisé qu'ils pratiquent et qui fait obstacle au développement des pays pauvres qui eux jouent le jeu du libre-échange ; en permettant ainsi un partage plus équitable de la richesse mondiale.